



BTSA PA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Productions Animales »
- Apprentissage -



24 mois pouvant varier selon positionnement



Septembre 2023
à juin 2025



Les Vaseix



Niveau 5

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

• Devenir conseiller technique au sein d'organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture, coopératives, associations spécialisées...) ou d'entreprises de production ou de commercialisation de produits agricoles

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Communiquer dans une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution
- Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité
- Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage
- Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global
- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer dans les domaines de l'élevage (pilotage des processus d'élevage d'animaux, valorisation des productions, de leurs produits, gestion des sous-produits, déchets et effluents), du conseil en élevage (recherche ou production de références, analyse et mise à disposition d'éleveurs, ou d'acteurs d'organismes professionnels) et du développement agricole (pour une filière de production animale, un territoire ou un marché)

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,
- sortant de 3^e générale, technologique ou de l'Enseignement Agricole ou titulaire d'un diplôme de niveau 3.

* 15 ans si sortie de 3^e ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du domaine agricole d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Contenus principaux de la formation

Architecture de formation	Horaire indicatif sur 2 ans
Accompagnement professionnel	
Restitution des vécus en entreprise	60
M11 - Accompagnement au projet personnel et professionnel	50
Domaine commun	
M21 - Organisation économique, sociale et juridique	80
M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	160
M23 - Langue vivante	80
M31 - Education physique et sportive	60
M41 - Traitement de données	70
M42 - Technologies de l'information et du multimédia	40
Domaine professionnel	
M51 - Productions animales et société	100
M52 - Fonctionnement de l'exploitation d'élevage	60
M53 - Biologie, chimie et statistiques liées aux productions animales	120
M54 - Technologie générale et comparée des productions animales	180
M55 - Appréciation, manipulations et interventions concernant les animaux et les surfaces fourragères — Bovins, ovins et porcins	80
M56 - Conduites d'élevage — Bovins, ovins et porcins	110
Pluridisciplinarité	70
M61 - Stage en milieu professionnel	105
M71 - Modules d'initiative locale — Communication et agroécologie	80

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (64 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (40 semaines soit 875h)

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 5

Dispositif d'évaluation

Le BTSA PA est délivré pour 50 % en Contrôle Continu en cours de Formation (CCF). Les 50% restants, correspondent à trois épreuves terminales organisées en juin de la dernière année de formation :

- deux en enseignements techniques - une soutenance orale ayant comme support une problématique rencontrée sur l'entreprise d'apprentissage et une épreuve écrite de zootechnie,
- une en enseignement général - français et économie générale

Blocs de compétences

Pas de possibilité de validation de blocs de compétences

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à une licence professionnelle (niveau 6), un certificat de spécialisation, un second BTSA en un an ou une classe préparatoire aux concours des grandes écoles (écoles d'ingénieurs, vétérinaires)

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1709,28 €

Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
666,62 €	871,73 €	1042,66€	1709,28 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2021-2022) : 71%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2019-2020-2021) : 100%
- Taux de satisfaction des apprentis (2021-2022) : 82%

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordonnateurs de la formation BTSA Productions Animales :

Nasser AMEZIANE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : nasser.ameziane@educagri.fr
Marion DOLLEY - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : marion.galinou@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr